

Registre IPD — Mode d'emploi (assureurs / OCAM)

Version 1.0 — 09/02/2026

1. Objet du registre

L'IPD (Identifiant Professionnel Denturiste) est un identifiant syndical de référencement et de vérification utilisé pour faciliter les contrôles administratifs (devis, factures, attestations) et la traçabilité.

Il ne remplace aucun identifiant public national (RPPS/ADELI) et ne constitue pas, à lui seul, une autorisation administrative d'exercice.

2. Données publiques vs données privées (RGPD)

Données publiques (affichées) : Nom public, Ville, Département, IPD, Statut, Période de validité, URL de fiche IPD.

Données privées (non affichées) : Adresse complète, Email, Téléphone (transmis uniquement via formulaire de contact).

3. Procédure de contrôle (recommandée)

- 1) Vérifier la fiche IPD : ouvrir l'URL /ipd/<IPD>/ figurant sur le document.
- 2) Contrôler le statut : ACTIF/INACTIF (et la période de validité).
- 3) En cas de besoin : utiliser le bouton « Contacter ce professionnel » (formulaire) — l'email privé n'est pas exposé.

4. Format des dates

Les dates de validité sont affichées au format jj/mm/aaaa sur les fiches IPD (ex. 08/02/2026).

5. Export CSV (contrôle en lot)

Pour des contrôles automatisés (fichiers de masse), un export CSV est le format le plus simple. Le fichier contient : IPD, identité publique, localisation, statut, validité, liens.

Colonnes recommandées : ipd_code, public_name, public_city, public_dept, case_status, valid_from, valid_to, ipd_url, contact_url, updated_at.

6. Mentions

Ce registre est un outil de vérification et de transparence. Il ne préjuge pas des régimes d'autorisation ou d'inscription applicables. En cas de doute, contacter le syndicat via le site.